

[Accueil \(http://laprovince.sudinfo.be\)](http://laprovince.sudinfo.be) > [Faits divers \(/272/sections/faits-divers\)](/272/sections/faits-divers)

## Hensies: un café clandestin découvert en plein Covid grâce à un véhicule ANPR



C'est grâce à un véhicule ANPR, capable de lire les plaques d'immatriculation, qu'un café «clandestin» a été retrouvé dans le centre d'Hensies ce dimanche. - Police des Hauts-Pays

Par Jessica Collini

| Publié le 2/12/2020 à 17:17

C'est grâce à un véhicule ANPR que le café a été retrouvé dans le centre d'Hensies.

La police des Hauts-Pays a mené plusieurs contrôles sur la commune d'Hensies. Ce dimanche, une vaste opération a en fait été lancée, en collaboration avec la zone de police de Bernissart-Péruwelz. Plusieurs procès-verbaux ont été dressés à l'encontre de conducteurs, mais aussi à l'égard d'un cafetier du centre d'Hensies.

Un véhicule équipé d'une caméra ANPR, qui permet de lire toutes les plaques d'immatriculation et de les comparer à des bases de données en temps réel, a permis de retrouver ce café clandestin. Le propriétaire du véhicule contrôlé était en défaut de contrôle technique. Son contrôle technique était expiré depuis 2010. Les policiers se sont donc mis à la recherche du propriétaire. Ce dernier se trouvait en fait dans un café dans le centre d'Hensies. Il comptait parmi les clients.

### Des procès salés !

Dans le bar, il y avait cinq six clients sur l'heure de midi, en plus du gérant bien entendu. Le cafetier les a accueillis en toute illégalité, au mépris des mesures sanitaires en vigueur. Les établissements Horeca ne peuvent pas rouvrir d'ici la fin de l'année. Des procès pour non-respect des mesures sanitaires ont été dressés à l'encontre du cafetier, mais aussi des clients. Patrice Degobert, chef de corps de la police des

Hauts-Pays, rappelle qu'un professionnel, le cafetier dans ce cas, doit payer 750 euros, alors qu'un particulier, 250 euros. « Nous sommes dans des transactions immédiates », précise le chef de corps. S'ils contestent, ils risquent beaucoup plus. Les montants tournent parfois autour de 4.000 euros. Il est donc très rare d'avoir une contestation. « Par contre, le parquet pourrait décider de les poursuivre. » S'il s'agit de récidivistes, ils s'exposent à des ennuis supplémentaires. Le parquet peut se saisir de l'affaire aussi.



## Des fausses alertes

Patrice Degobert se veut rassurant. Ce genre de « découvertes » se fait plus rare que lors de la première vague. La police des Hauts-Pays reçoit par contre de fausses alertes. On leur signale qu'un établissement est ouvert alors qu'il ne l'est aucunement...

### Notre sélection vidéo

Mons : la maternité de l'hôpital Saint-Joseph en période de Covid

vidéo en cours



Athlétisme : les jeunes ont...



Mons : Nunzia doit fermer sa...



U10 RLC MESVIN - HENSIES



U10 RLC MESVIN - HENSIES